



NATIONAL CAPITAL COMMISSION  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

**ADDENDUM**

**KG001\_RFSO Services professionnels pour la gestion de programmes et de projets**

**3 mai, 2024**

**ADDENDUM No.2**

---

Les questions et réponses suivantes doivent être lues conjointement avec la Demande d'Offre à Commandes (DOC), la proposition et la Convention d'Offre à Commandes (COC) et en faire partie intégrante:

- **Question #9:** La CCN est-elle disposée à accorder une prolongation de deux semaines de la date de soumission ?

Réponse #9: La date et l'heure de clôture de l'appel d'offres a déjà été reporté au 13 mai 2024, à 15h00, heure de l'Est (Voir Addendum #1).

- **Question #10:**  
Veuillez confirmer les exigences visées au point 6.2.2.3 afin de fournir des informations sur les projets présentés au point 6.2.2.2.  
Les exigences spécifiques concernant les échantillons de flux de trésorerie, les calendriers de référence, le chemin critique, l'analyse des écarts de coûts, etc. sont considérées comme confidentielles pour l'entité publique/de haute sécurité qui détient le projet et ne peuvent donc pas être fournies dans le cadre de ce marché public.

Veuillez préciser l'intention et les attentes concernant ces exigences relatives aux projets représentatifs et à la sécurité de l'information inhérente aux projets d'infrastructure publique de haute sécurité.

- Réponse #10: Veuillez-vous référer à la réponse #2 de l'addendum #1.
- **Question #11:**  
Dans la section 4.1, à la page 15, la DOC fait référence aux sous-traitants dans la deuxième "note". En outre, à la section 4.3, certaines tâches font référence à des responsabilités qui incombent habituellement aux consultants en conception, telles que : l'examen des dessins d'atelier, la préparation des croquis et des dessins, la préparation des dessins conformes à

l'exécution. Pourriez-vous confirmer si l'intention est que les soumissionnaires retenus fassent appel aux consultants nécessaires en tant que sous-traitants pour effectuer ces tâches ?

- **Réponse #11:** Les soumissionnaires doivent s'assurer qu'ils sont en mesure de fournir les services requis tels qu'ils sont décrits dans cet appel d'offres. Toutefois, il n'est pas nécessaire que les soumissionnaires fassent appel à des sous-traitants. Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent toutes les mesures de sécurité, tous les ordres permanents, toutes les politiques et toutes les autres règles en vigueur sur le site où les travaux sont exécutés.
- **Question #12:**

Une seule personne et un seul remplaçant devraient-ils être nommés et évalués pour chaque poste de la catégorie ?  
Le nombre de ressources et de remplaçants requis pour chaque poste n'est pas clair. Par exemple, à la page 38 de la DOC, pour le rôle de chef de projet principal, la note totale pour ce rôle est de 9 points, avec une autre note indiquant 2,25 points par CV, ce qui se traduit par 4 ressources. Cela signifie-t-il que nous devons désigner un chef de projet principal et trois suppléants ? Il en va de même pour le chef de projet intermédiaire, le chef de projet junior, etc... .

  - **Réponse #12:** Veuillez-vous référer à la réponse #6 de l'addendum #1.
- **Question #13:** Veuillez confirmer s'il y a une limite de pages pour les exigences cotées 3.
  - **Réponse #13:** La limite pour ces exigences est de 7 pages.
- **Question #14 & 15:** La période de demande d'information pourrait-elle être prolongée d'une semaine ?
  - **Réponse #14 & 15:**

La date et l'heure de clôture de l'appel d'offres a déjà été reporté au 13 mai 2024, à 15h00, heure de l'Est (voir Addendum #1).  
Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins quatorze (14) jours calendriers avant la date de clôture de l'invitation.
- **Question #16:** Sur la base de l'exigence cotée 4, pouvez-vous clarifier que nous comprenons qu'il nous est demandé de soumettre :  
4 gestionnaires de projet seniors, 4 gestionnaires de projet intermédiaires, 4 gestionnaires de projet juniors et 2 administrateurs/coordonnateurs de projet, ainsi que des candidats de réserve pour tous les postes.
  - **Réponse #16:** Veuillez-vous référer à la réponse #6 de l'addendum #1.

- **Question #17:** En référence à l'exigence cotée 2, Structure de la réponse, page 30, qui demande au soumissionnaire de fournir le "coût du projet fourni par le promoteur". La CCN peut-elle préciser ce qu'elle recherche ici ?
  - Réponse #17: La CCN recherche ici le budget total des projets représentatifs fournis.
  
- **Question #18:** En ce qui concerne les critères d'évaluation de l'exigence cotée 4 de la DOC, veuillez confirmer que la CCN exige un total de 4 CV dans notre soumission pour répondre aux exigences relatives aux membres de l'équipe centrale (c'est-à-dire un CV pour chaque exigence cotée 4A, 4B, 4C, 4D).
  - Réponse #18: Veuillez-vous référer à la réponse #6 de l'addendum #1.
  
- **Question #19:** Les CV des ressources remplaçantes sont-ils évalués ?
  - Réponse #19: Oui. Les CV du personnel de remplacement doivent être clairement identifiés comme tels et doivent indiquer les personnes qu'ils remplacent.
  
- **Question #20:** La section 2.6 de la DOC indique que la COC est destinée à être utilisée pour des projets de petite et moyenne envergure. L'exigence cotée 2 demande que les projets représentatifs aient utilisé un modèle de gestion de la construction, de conception-construction ou de relation public-privé-partenaire. Bien que ces modèles soient généralement associés à des projets de construction plus importants, serait-il également acceptable de soumettre un projet réalisé selon la méthode traditionnelle de conception-soumission-construction ?
  - Réponse #20: Les projets de conception-soumission-construction peuvent être soumis.
  
- **Question #21:** Dans le dossier mentionné, au point 2.8 Équipe de base du consultant de la convention d'offre à commandes, il est demandé que les chefs de projet intermédiaires et principaux soient certifiés PMP. Nous pensons qu'une telle exigence limite la concurrence saine, étant donné que de nombreux chefs de projet hautement qualifiés ne possèdent pas cette certification, en particulier dans le cas d'un chef de projet ayant 5 ans d'expérience. Votre organisation accepterait-elle de supprimer cette exigence ?
  - Réponse #21: La CCN n'a pas l'intention de supprimer cette exigence. Exigence maintenue.
  
- **Question #22:** Section 2.4, page 5 de la DOC, la CCN pourrait-elle préciser si les dépenses estimées à 1,5 million sont annuelles ou si elles s'étalent sur toute la durée de la COC ?

- Réponse #22: L'estimation des dépenses de 1,5 million d'euros est valable pour l'ensemble des COC qui seront attribuées (cinq (5) au maximum). Et pour toute la période initiale de trois (3) ans.  
Les années supplémentaires optionnelles ne sont pas prises en compte dans cette estimation des dépenses.
- **Question #23**: Nous notons que la pondération est la même pour chaque CV de remplacement que pour une ressource principale - alors qu'il est d'usage dans l'industrie d'accorder plus de points aux ressources principales qu'à l'équipe de remplacement. Le CCN pourrait-il envisager de redistribuer la pondération afin d'accorder plus de points aux 4 ressources principales présentées ?

De plus, pourriez-vous clarifier vos attentes en ce qui concerne les ressources de remplacement : la CCN s'attend-elle à recevoir les CV de plusieurs ressources de remplacement pour chacune des ressources principales ?

- Réponse #23: Oui, la pondération est la même pour les ressources proposées et les remplaçants, veuillez-vous référer à la section 6.2.2.1 Exigence cotée 1 - Structure organisationnelle (15 points) et au critère coté 1C dans la même section mentionnée ci-dessus.
- **Question #24**: Dans le cas où la CCN souhaite que nous présentions 3 ressources de remplacement pour les chefs de projet senior et intermédiaire, soit un total de 6 ressources. Si les ressources n'ont pas de certification PMP, considérez-vous que nous ne sommes pas en conformité avec les exigences obligatoires et que notre offre sera donc rejetée ?
  - Réponse #24: Veuillez-vous référer à la section 6.2.1 Exigences obligatoires. Les exigences obligatoires s'appliquent à toutes les ressources, y compris les remplaçants.

Karim Ghomri  
Conseiller principal à l'approvisionnement  
Service de l'approvisionnement.